

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 703 070 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.09.2006 Bulletin 2006/38

(51) Int Cl.:
E06B 9/58 (2006.01)

E06B 9/54 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06350002.9**

(22) Date de dépôt: **27.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **16.02.2005 FR 0501555**

(71) Demandeur: **Jouvence
62136 Lestrem (FR)**

(72) Inventeurs:

- Mouflin, Gérard
62136 Lestrem (FR)**
- Stempniakowski, Tony
62840 Laventie (FR)**

(74) Mandataire: **Tournel, Jean Louis**

**Cabinet David Tournel
12, rue d'Orléans
44000 Nantes (FR)**

(54) **Coulisse avec des lèvres**

(57) L'invention a pour objet une coulisse comportant un dos, deux ailes latérales pour former un profilé à section en U et, sur chaque aile, une lèvre élastiquement déformable lesquelles ailes ferment l'entrée du U, cette coulisse étant caractérisée en ce que le profilé comprend deux parties indissociables liées, d'une part, par une charnière permettant d'ouvrir le U en éloignant les extrémités libres des ailes du profilé et, d'autre part, par des moyens de verrouillage des deux parties en sorte que les ailes soient en position d'utilisation du profilé.

EP 1 703 070 A1

Description

[0001] L'invention se rapporte à une coulisse à lèvres pour le guidage d'un rideau.

5 [0002] Classiquement, il est connu d'équiper les portes ou fenêtres des maisons soit d'un store occultant soit d'une moustiquaire.

[0003] Ces dispositifs comprennent un coffre dans lequel est enroulé le rideau. Ce coffre est placé en partie supérieure de l'ouverture.

[0004] Depuis le coffre jusqu'à la base de l'ouverture de chaque côté, est disposée une coulisse destinée à guider le rideau et notamment la barre de tirage équipant le bord inférieur de ce rideau.

10 [0005] La coulisse se présente donc sous la forme d'un profilé à section en U comprenant un dos et deux ailes.

[0006] Les profilés se font face.

[0007] Pour une moustiquaire, ce rideau est un treillis à petites mailles empêchant l'intrusion des insectes.

[0008] Pour un store occultant, le rideau est une toile opaque destinée à empêcher la lumière de traverser ainsi que la chaleur.

15 [0009] Comme indiqué plus haut, les coulisses servent à guider la barre de tirage qui a une épaisseur beaucoup plus importante que l'épaisseur de la toile ou du treillis.

[0010] Pour permettre le passage de cette barre de tirage, la distance entre les deux ailes de la coulisse est au moins égale à l'épaisseur de la barre de tirage.

20 [0011] Du fait de cette obligation, pour obtenir une étanchéité, chaque aile de la coulisse est pourvue d'une bavette déformable.

[0012] Chaque bavette a son extrémité libre destinée à s'appliquer contre la face du treillis ou de la toile en sorte que ces bavettes forment une étanchéité avec la toile ou le treillis.

[0013] Ces bavettes sont en matériau souple extrudé ou moulé ou encore en forme de brosse plus généralement utilisée pour les moustiquaires.

25 [0014] Ces bavettes sont suffisamment déformables élastiquement pour laisser passer la barre de tirage et conserver leur fonction d'étanchéité.

[0015] A ce jour les bavettes sont rapportées sur le profilé préalablement extrudé.

30 [0016] Pour la fixation de ces bavettes, le profilé formant la coulisse comporte sur chaque aile, une gorge longitudinale dans laquelle on glisse par translation la bavette qui comporte une forme complémentaire à la section interne de la gorge destinée à l'accueillir.

[0017] La coulisse, généralement en polychlorure de vinyle ou en aluminium est obtenue par extrusion et un préposé vient monter les lèvres obtenues par ailleurs selon un procédé distinct.

[0018] Cette opération de montage est fastidieuse et nécessite de gérer les approvisionnements, d'une part, de la coulisse et, d'autre part, des lèvres qui sont souvent fabriquées en des lieux distincts.

35 [0019] On connaît depuis longtemps le procédé de coextrusion d'un profilé permettant en une seule opération d'extruder deux ou plusieurs matériaux différents, ces matériaux ayant alors au niveau de leur zone de jonction une liaison les solidarisant définitivement.

[0020] Dans le cas des coulisses qui nous intéressent, lorsque les lèvres souples sont en place, leurs extrémités libres sont en contacts l'une avec l'autre ce qui ne permet pas de coextruder l'ensemble.

40 [0021] Il est connu de constituer une coulisse en plusieurs parties longitudinales à savoir un dos et deux ailes qui sont ensuite assemblés par des moyens d'emboîtement ou deux pièces séparables DE-A-1 178 991.

[0022] Ces pièces sont fabriquées chacune de leur côté puis assemblées par un ressort pour former une pince. C'est directement le profilé qui enserre la toile. Il n'est pas prévu de bavette.

45 [0023] Lorsque les deux pièces sont assemblées, elles peuvent coulisser l'une par rapport à l'autre selon un axe longitudinal.

[0024] L'invention a pour objet d'apporter une solution aux difficultés notamment précitées.

50 [0025] A cet effet, l'invention a pour objet une coulisse comportant un dos, deux ailes latérales pour former un profilé à section en U et, sur chaque aile, une lèvre élastiquement déformable lesquelles ailes ferment l'entrée du U, cette coulisse étant caractérisée en ce que le profilé comprend deux parties indissociables liées, d'une part, par une charnière permettant d'ouvrir le U en éloignant les extrémités libres des ailes du profilé et, d'autre part, par des moyens de verrouillage des deux parties en sorte que les ailes soient en position d'utilisation du profilé.

[0026] L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin qui représente :

55 FIG 1: coupe transversale du profilé

FIG 2: coupe transversale du profilé ouvert.

[0027] En se reportant au dessin, on voit une coulisse 1 destinée à guider une barre de tirage (non représentée) et

un rideau.

[0028] Cette coulisse comprend un dos 2 et deux ailes 3 latérales pour former un profilé à section en U.

[0029] Sur chaque aile, une lèvre 4 souple élastiquement déformable est montée pour laisser circuler la barre de tirage. L'extrémité de chaque lèvre souple s'applique contre le rideau 5 qui peut être une toile occultante ou un treillis.

5 Ces lèvres ferment donc l'entrée du U.

[0030] Les ailes 3 du profilé sont sensiblement perpendiculaires au dos 2 dudit profilé.

[0031] Sans la présence de la toile, les extrémités de ces lèvres s'appliquent élastiquement l'une contre l'autre pour former une pince serrante.

[0032] Selon l'invention, le profilé comprend deux parties 1A , 1B indissociables liées, d'une part, par une charnière 6 permettant d'éloigner les extrémités libres des ailes du profilé et, d'autre part, par des moyens 7 de verrouillage des deux parties en sorte que les ailes soient en position d'utilisation du profilé.

[0033] La charnière 6 est produite lors de la coextrusion.

[0034] Elle relie de manière indissociable les parties rigides du profilé.

15 [0035] Cette charnière est soit obtenue par amincissement local de la matière constituant le profilé soit en coextrudant une matière plus souple.

[0036] Cette charnière est située au niveau du dos et de préférence proche de sa jonction avec une des ailes.

[0037] A l'intérieur de la coulisse et proche du fond mais à distance de celui-ci, le moyen 7 de verrouillage consiste en un système d'emboîtement comprenant une nervure 7A qui s'engage dans une rainure 7B lorsque l'aile reprend sa position d'utilisation.

20 [0038] On a représenté une nervure en forme de jonc circulaire s'emboîtant dans une empreinte correspondante mais il pourrait s'agir d'une nervure en forme de pointe de flèche.

[0039] Ce jonc est porté par une structure formant avec la face interne du dos de la coulisse un logement 8 pouvant être utilisé, par exemple, pour une éclisse.

25 [0040] Cette disposition permet de ce fait d'extruder la coulisse en une position ouverte telle que les ailes du profilé soient suffisamment éloignées pour cooextruder les lèvres fixées sur la face interne des ailes.

[0041] La coulisse comprend donc deux lèvres coextrudées.

[0042] Dans une forme de réalisation, on coextrude également une bavette 9 portée par la face externe du dos de la coulisse. Eventuellement, cette bavette est localisée au niveau de la charnière.

30 [0043] On notera la présence d'une rainure 10 sur la face interne d'une des ailes qui sert à placer une éclisse ou faire la jonction avec le coffre.

[0044] Ainsi, on peut coextruder les lèvres en même temps que le reste du profilé avec sa charnière liant de manière inséparable les deux ailes 1A, 1B car lors de la coextrusion le profilé peut se présenter sous la forme ouverte, c'est à dire que le U est suffisamment ouvert pour les lèvres 4 ne se touchent pas et puissent être coextrudées.

35 [0045] En sortie de la machine de coextrusion, les deux ailes du profilé peuvent immédiatement être mises en position d'utilisation, c'est dire que l'aile mobile est verrouillée sur le reste du profilé.

[0046] La présence d'une charnière n'affaiblit nullement le profilé en ce sens qu'elle sera utilisée une seule fois.

[0047] Ce type de charnière liant les deux parties sans risque de séparation évite les problèmes d'approvisionnement et de montage.

40 [0048] Il va de soi que les matériaux choisis pour constituer les parties rigides du profilé et les lèvres et la charnière sont compatibles entre eux pour une coextrusion.

Revendications

45 1. Coulisse comportant un dos, deux ailes latérales pour former un profilé à section en U et, sur chaque aile, une lèvre élastiquement déformable lesquelles ailes ferment l'entrée du U, cette coulisse étant **caractérisée en ce que** le profilé comprend deux parties indissociables liées, d'une part, par une charnière permettant d'ouvrir le U en éloignant les extrémités libres des ailes du profilé et, d'autre part, par des moyens de verrouillage des deux parties en sorte que les ailes soient en position d'utilisation du profilé.

50 2. Coulisse selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la charnière est située au niveau du dos.

3. Coulisse selon la revendication 2 **caractérisée en ce que** la charnière située au niveau du dos est proche de sa jonction avec l'aile.

55 4. Coulisse selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la charnière est obtenue par amincissement local de la matière constituant le profilé.

EP 1 703 070 A1

5. Coulisse selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la charnière est obtenue en coextrudant une matière plus souple que celle constituant la coulisse.
6. Coulisse selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'**elle comprend des lèvres coextrudées.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

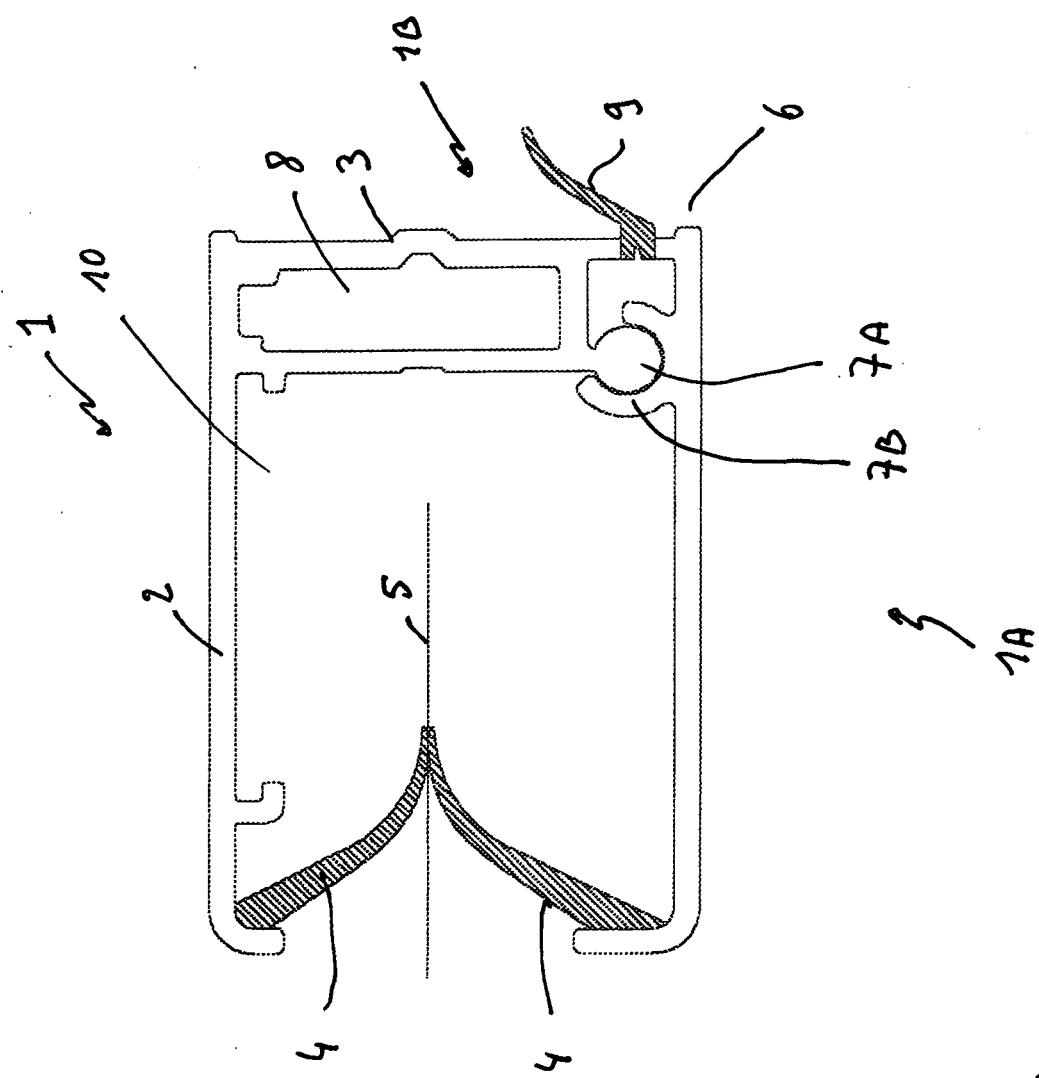
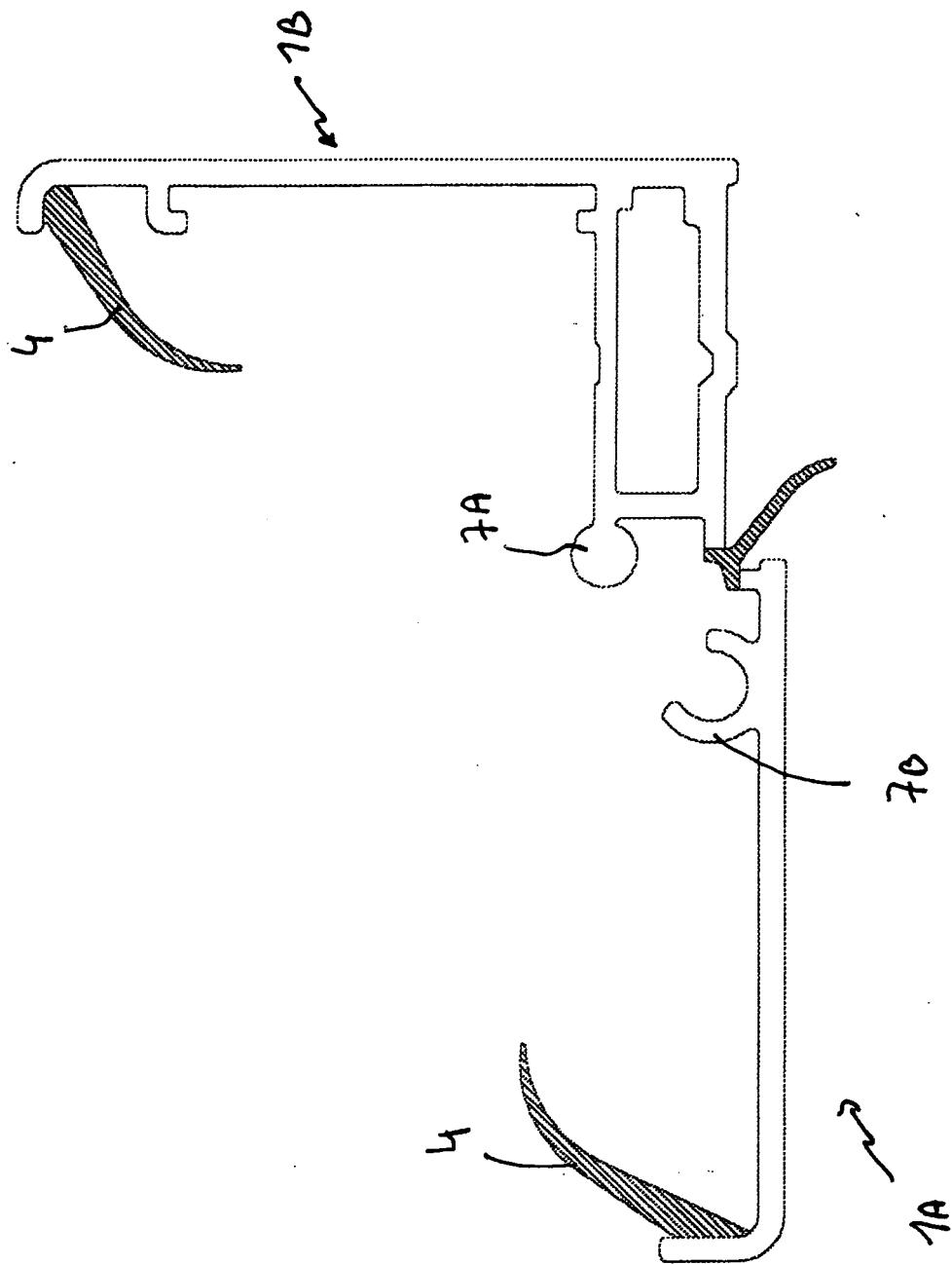


Fig 1 -





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 35 0002

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	DE 11 78 991 B (HUNTER DOUGLAS INTERNATIONAL LTD) 1 octobre 1964 (1964-10-01) * colonne 3, ligne 34 - colonne 4, ligne 36; figure 2 *	1-3	INV. E06B9/58 E06B9/54
A	FR 2 728 011 A (MAVIL) 14 juin 1996 (1996-06-14) * page 3, ligne 21 - page 3, ligne 34; figures 4,5 *	1,2	
A	EP 1 318 267 A (REDDIPLEX GROUP PLC) 11 juin 2003 (2003-06-11) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
3	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	2 juin 2006	Knerr, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 35 0002

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-06-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
DE 1178991	B	01-10-1964	AUCUN			
FR 2728011	A	14-06-1996	AUCUN			
EP 1318267	A	11-06-2003	AU 2002337324 A1 CN 1612972 A ES 2215497 T1 ES 1054960 U1 WO 03048499 A2 GB 2382835 A GB 2414762 A JP 2005511928 T US 2003106648 A1		17-06-2003 04-05-2005 16-10-2004 16-09-2003 12-06-2003 11-06-2003 07-12-2005 28-04-2005 12-06-2003	